PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Ouverture et annulation de crédits au budget local et au budget annexe de la santé publique

ARRETE Nº 519 promulguant au Togo le décret du 16 septembre 1932, approuvant des arrêtés portant ouverture et annulation de crédits au budget local et au budget annexe de la santé publique du Togo.

> LE GOUVERNEUR DES COLONIES, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 16 septembre 1932, approuvant des arrêtés portant ouverture et annulation de crédits au budget local et au budget annexe de la santé publique du Togo, exercice 1931;

ARRETE:

ARTICLE UNIQUE. — Est promulgué dans le territoire du Togo, placé sous le mandat de la France, le décret du 16 septembre 1932 approuvant des arrêtés portant ouverture et annulation de crédits au budget local et au budget annexe de la santé publique du Togo, exercice 1931.

> Lomé, le 21 octobre 1932. R. de GÜISE.